Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2021-965** **20/12/2021**

Date de mise en application : 12/12/2021
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 11/01/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Normandie)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(ETS)PP

Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Normandie)

JO du 12 décembre 2021

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (groupe III) pour la région Normandie est susceptible d'être vacant.
Sa résidence administrative est fixée à Rouen (Seine-Maritime).

Description de la structure et missions principales de l'emploi

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Normandie, composée de 249 agents, a une implantation multi-site avec le siège à Caen, avec un 2ème site à Rouen et 4 postes de contrôles frontaliers à Dieppe (76), Gonfreville-l'Orcher (76), Ouistreham (14) et Cherbourg (50). La DRAAF accueille également un service territorial FranceAgriMer et un centre de prestations comptables mutualisé. La DRAAF est certifiée ISO 9001 sur les 2/3 de ses missions à compter de décembre 2021. Placé sous l'autorité de la directrice régionale, et en coordination avec le directeur adjoint résidant à Caen, le directeur régional adjoint l'assiste pour l'ensemble des missions de la DRAAF, participe au pilotage et au management de la structure et contribue activement à la définition et à la mise en œuvre de ses objectifs. Il assure la suppléance de la directrice en tant que de besoin.

Le directeur régional adjoint est plus particulièrement chargé :

- de représenter la direction sur le site de Rouen ;

- du suivi des missions forêt et environnement, avec notamment les travaux d'élaboration du 7° programme d'action régional nitrates ;

- du suivi des missions alimentation, santé et bien-être animal, santé des végétaux et produits phytosanitaires, et du suivi des postes de contrôles frontaliers tout particulièrement dans le cadre du Brexit ;

- du pilotage du réseau des DD(ETS)PP, pour ce qui relève du champ de compétence de la DRAAF, du suivi des moyens du programme 206 et de la préparation du dialogue de gestion en lien avec les services départementaux concernés ;

- de la préparation du déménagement de retour à la Cité administrative rénovée.

Il assure également le rôle de référent régional pour l'industrie agro-alimentaire, de référent emploi et de responsable Sécurité Défense pour la DRAAF.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est requise.

Compétences recherchées :

- excellente connaissance des politiques publiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), tout particulièrement dans les domaines relevant de la transition agro-écologique et alimentaire ;

- bonne connaissance des institutions régionales et/ou départementales et pratique du travail en relation avec le corps préfectoral ;

- aptitude au management d'équipe de haut niveau ;

- aptitude à la gestion de projet et au pilotage stratégique ;

- capacité d'écoute et de dialogue ;

- autonomie et esprit d'initiative ;

- aptitude à la communication et à la négociation ;

- grande disponibilité.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus :

- une expérience professionnelle en situation d'encadrement sur un poste de direction, et une expérience diversifiée au sein des services déconcentrés ou en établissements publics de l'Etat sont souhaitées ;

- des compétences dans le domaine de la santé publique vétérinaire constitueront un atout.

Conditions d'emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.
La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois.
La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 78 000 euros et 113 000 euros. Un complément indemnitaire annuel sera également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement

L'autorité de recrutement est la Secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la Secrétaire générale.
Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.

L'examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.

A l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.

Les dossiers de candidature sont composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.
Les dossiers doivent être transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la Secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la Déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie (tél. : 02-31-24-97-07 - 06-07-60-26-22 - caroline.guillaume@agriculture.gouv.fr)
ou auprès de Rémy Boutroux remy.boutroux@agriculture.gouv.fr, Délégué adjoint la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Déontologie

La candidate ou le candidat retenu devra fournir, préalablement à sa nomination, une déclaration d'intérêts en application de l'article 1er du décret du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et, dans les deux mois suivant sa nomination, adresser une déclaration de situation patrimoniale au président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique conformément au décret
n° 2016-1968 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration de situation patrimoniale.
Pour les personnes ayant exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois dernières années qui précèdent la nomination sur cet emploi, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées sera effectué, préalablement à la nomination, par l'autorité de recrutement qui pourra, le cas échéant, saisir pour avis, préalablement à sa décision, le collège de déontologie du ministère ou la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, en application du IV de l'article 25 octies de la loi du 13 juillet 1983.

Formation

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté à leur profil.

Références

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat. Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.